

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je le disais, c'est pour cela que mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount, avait présenté l'amendement suivant au projet de loi:

... la Chambre n'examine pas un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour une année financière à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas fourni les détails de ses besoins en dépenses ou de ses prévisions de recettes.»

C'était le 28 novembre 1984. La presse et le gouvernement ont prétendu que nous n'avions pas la même position à la Chambre et au Sénat. C'est absolument faux. Les libéraux ont pris, à la Chambre, la même position qu'ont prise les sénateurs par la suite et qu'avaient prise les conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition. C'est un principe que j'appuie sans réserves. Le NPD a également présenté une motion d'opposition au projet de loi C-11 et il avait utilisé le même libellé que celui de la motion présentée par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1982. Voyant que le gouvernement, avec son énorme majorité, avait l'intention de faire adopter le projet envers et contre tout, et voulant un débat sur l'universalité avant l'ajournement pour les vacances de Noël, le NPD et l'opposition officielle ont accepté, après avoir fait valoir leurs objections, de laisser adopter le projet de loi en échange de ce débat.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est de la fiction.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non.

M. Hnatyshyn: Oh, monsieur le Président!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons accepté pour obtenir le débat sur l'universalité. L'accord conclu ne disait rien du Sénat. De toute évidence un ordre de cette Chambre ne lie pas le Sénat, tout comme un ordre du Sénat ne nous touche pas. Il y a aussi un vieux principe dont le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte dans sa condamnation de la réponse du Sénat au projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Regardons ce qui s'est passé lorsque le projet de loi est arrivé au Sénat le 22 janvier. Il n'a pas pu y arriver plus tôt parce que le leader du gouvernement a ajourné le Sénat jusqu'au 22 janvier. Ce n'est pas la faute des sénateurs libéraux, mais bien du leader parlementaire du gouvernement. Le projet de loi a alors été renvoyé au comité permanent des finances nationales.

Les sénateurs n'ont rien trouvé à redire à sa première partie, qui porte sur l'année financière en cours, mais ils ont refusé, comme nous d'ailleurs, d'accorder 12 milliards de dollars pour des dépenses non justifiées dans un budget ou des prévisions. Le Sénat a demandé que le projet de loi soit divisé en deux, puisque le gouvernement n'avait pas besoin de la deuxième partie avant le 1^{er} avril 1985. Il était prêt à adopter la première partie et la deuxième plus tard, après avoir pris connaissance du budget des dépenses. Il s'agissait d'une position constitutionnelle soutenue par les précédents et la procédure parlementaires, qui n'avait rien d'exagéré ni d'extraordinaire. Autrement dit, les sénateurs s'en sont tenus au principe voulant que l'on accorde pas de pouvoir d'emprunt tant que les prévisions de dépenses ne sont pas déposées. Les conservateurs ont toujours adopté cette position, et le NPD et notre parti également, mais d'un seul coup, il y a du remue-ménage: le gouvernement a réagi avec une juste indignation, renforcée par les médias, comme on n'en avait pas vue depuis des années. Le Sénat tenait le Parlement en otage.

M. Hnatyshyn: Les libéraux du Sénat.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il passait outre à la volonté de la population. Il se montrait tyrannique et allait à l'encontre de la démocratie en affirmant le principe même que la Chambre des communes soutenait depuis une cinquantaine ou une centaine d'années. Le gouvernement a donc saisi l'occasion pour dénoncer ce que le premier ministre a appelé la vieille clique libérale, une clique de sénateurs qui, à dessein, semblaient passer outre à la volonté de la population. La presse a monté l'affaire en épingle, toutes sortes d'articles ont paru à ce sujet, titrant notamment: «La vieille bande de sénateurs libéraux fait des pieds de nez à la majorité conservatrice».

M. Hnatyshyn: Bien dit!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons un peu qui compose cette vieille équipe. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Malgré tous les beaux discours et l'hystérie du gouvernement à ce sujet, que se passait-il en réalité? Qui composait cette vieille clique de libéraux qui suscitaient une telle peur et une telle colère chez le premier ministre en exigeant que l'on respecte le principe de longue date selon lequel on ne peut accorder de pouvoir d'emprunt sans présenter de prévisions budgétaires ou de budget? Voici ce qu'on a pu lire dans le rapport préparé par le comité permanent du Sénat au sujet de ce projet de loi:

● (1510)

Le comité recommande que le Sénat hésite à approuver une demande d'autorisation d'emprunter si elle n'est pas justifiée par un budget ou par le budget principal des dépenses pour la période visée par le pouvoir d'emprunt demandé.

Cela n'a rien d'extraordinaire. C'est tout à fait conforme au principe en vigueur. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le comité sans une seule voix négative. Qui formait la vieille clique libérale? Il y avait le sénateur Kelly, coprésident du Comité, président sortant du Fonds de l'Ontario du parti progressiste conservateur et ami proche de William Grenville Davis. Il y avait le sénateur Doody, leader adjoint du gouvernement au Sénat et ancien ministre des finances au sein du gouvernement terre-neuvien du premier ministre conservateur Frank Moores, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nommé à l'époque où il était premier ministre. Il y avait l'un de nos plus nouveaux sénateurs, le toujours pur et intègre Finlay MacDonald, qui a fait partie de ce comité et qui a endossé le rapport unanime.

Voilà quelle était la vieille clique libérale. Tous ces gens ont souscrit au rapport du comité qui précisait qu'en refusant de scinder le projet de loi C-11, le gouvernement violait un principe établi de longue date. Les sénateurs conservateurs tenaient à maintenir ce principe, tout comme tous les députés tiennent sûrement à le maintenir. Le rapport a été unanime. Il ne s'agissait pas d'une clique libérale. Tous les sénateurs conservateurs ont été d'accord et se sont prononcés en sa faveur. Qu'on n'aille plus dire que c'est la clique libérale du Sénat qui cherche à suborner la Chambre. Ce n'est pas plus vrai maintenant que ce l'était alors.

Puis il y a eu la grande bravade du premier ministre à la Chambre. Le 5 mars, il m'a en effet mis au défi en disant que si j'étais d'accord, il fallait abolir le Sénat sur-le-champ. Quelle sottise constitutionnelle! Pour commencer, il n'avait pas besoin de mon approbation. Il jouit en effet de la majorité à la Chambre. Cependant, il a bel et bien besoin de l'approbation des provinces et il savait que rien de ce que je pourrais dire ne lui obtiendrait cette approbation. Il se souciait bien davantage